

marchandises. Ainsi, dans son premier tarif, la Dominion Express Company, conformément à ses conventions avec le chemin de fer Pacifique Canadien, exigeait un tarif de 2½ fois le tarif-marchandises maximum de première classe pour les mêmes marchandises transportées à la même distance. La majorité des contrats entre les compagnies de messageries et les compagnies de chemin de fer pour le transport des marchandises par messagerie sont basés sur un pourcentage des recettes brutes de la compagnie de messageries. Les tarifs sont sujets à l'approbation de la Commission des transports. Toutes les compagnies de messageries sont organisées selon les pouvoirs que leur confèrent les lois fédérales, et leur travail consiste à expédier rapidement les bestiaux de prix et les denrées périssables telles que le poisson frais, les fruits, etc., à transporter les colis et les bagages, à émettre des mandats-poste, des chèques de voyage, des lettres de crédit et autres effets de finance divers.

Opérations des messageries.—Il y a en opération au Canada quatre compagnies de messageries, dont trois canadiennes et une américaine. La Canadian Pacific Express Co., autrefois la Dominion Express Co., est une filiale du chemin de fer Pacifique Canadien et s'occupe des messageries sur les chemins de fer et sur les lignes de navigation intérieure et océanique du Pacifique Canadien. Les messageries du Canadien National et du réseau Northern Alberta sont sous les soins d'un service spécial de ces chemins de fer respectifs. La Railway Express Agency, Inc. s'occupe des messageries sur les sections canadiennes des chemins de fer des Etats-Unis et sur la route de Skagway jusqu'au Yukon. Il n'y a pas de statistiques connues concernant le volume du trafic par messagerie. Une grande partie du trafic, naturellement, consiste en colis et petits paquets qu'il serait difficile de classer et de mesurer d'après les données de la statistique. Cependant, il y a aussi un mouvement important dans les quantités de wagons de bétail sur pied, de poisson frais, de fruits, de légumes et d'autres denrées périssables.

Au tableau 22, les montants payés par les compagnies de messageries aux voituriers, c'est-à-dire aux chemins de fer, lignes de navigation, etc. pour le transport des matières de messageries, paraissent sous la rubrique "coût des privilèges".

22.—Recettes et dépenses des compagnies de messageries, 1936-43

NOTA.—Les chiffres correspondants des années terminées le 30 juin 1911-18 ont paru dans l'Annuaire de 1927-28, p. 692, et ceux des années 1919 à 1935, à la page 694 de l'Annuaire de 1938.

Année ou compagnie	Recettes brutes	Frais d'exploitation	Coût des privilèges	Recettes nettes d'exploitation
	\$	\$	\$	\$
1936.....	17,169,315	9,414,746	7,478,874	275,695
1937.....	17,937,567	9,878,443	7,749,711	309,413
1938.....	17,674,477	10,325,329	7,417,127	-67,979
1939.....	19,410,091	10,622,936	8,313,218	473,937
1940.....	26,067,019	11,095,071	12,650,274	2,321,674
1941.....	22,933,227	12,202,191	10,113,218	617,818
1942.....	25,725,512	13,391,508	11,388,477	945,527
1943				
Canadien National (24,051 milles).....	17,061,315	8,043,302	7,536,184	1,481,829
Canadian Pacific Express (24,199 milles).....	14,270,921	7,230,243	6,914,621	126,057
Northern Alberta Railway (927 milles).....	538,302	160,814	263,279	114,209
Railway Express Agency (4,181 milles).....	1,005,433	389,801	609,821	5,811
Totaux, 1943.....	32,875,971	15,824,160	15,323,905	1,727,906